

Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	30.0 h	Q2
-----------	--------	----

Enseignants	Hausman Jean-Marc ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours envisage successivement : 1. Contrat de travail et incapacité temporaire (analyse de l'impact d'une incapacité sur la relation contractuelle, définition, salaire garanti, sécurité sociale, ...) 2- Incapacité de travail et rupture du contrat (mécanismes de rupture du contrat pour cause d'incapacité ou en cours d'incapacité - rupture pour incapacité de plus de six mois, force majeure, ...) 3. Prévention de la santé au travail (acteurs, normes internationales, européennes et belges, surveillance de la santé, principes de droit médical applicables à la surveillance de la santé au travail) 4. Sécurité sociale (introduction générale, notions et analyse des régimes maladie invalidité et maladie professionnelle)
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de l'enseignement, l'étudiant devra maîtriser les mécanismes de droit social applicables en cas de problèmes de santé et il devra être capable de les appliquer à des situations concrètes (prévention, suspension du contrat, sécurité sociale, ...). Il devra pouvoir développer une réflexion critique et constructive quant aux questions relatives aux liens entre la santé et le travail et quant à l'efficacité et à la cohérence des systèmes applicables.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p>L'évaluation des étudiants repose sur plusieurs prestations.</p> <p>Les étudiants sont évalués sur la base des travaux réalisés en groupe et leurs présentations à l'ensemble de l'auditoire.</p> <p>L'évaluation porte également sur les prestations rédigées individuellement par les étudiants.</p> <p>Un examen oral est enfin organisé. Il vise à évaluer l'acquisition par les étudiants des notions de base développées dans le cadre du cours.</p> <p>En cas de seconde session, les étudiants corrigent et améliorent leurs prestations écrites - tant celles réalisées en groupe qu'individuellement. Ils présentent également un examen oral.</p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b></p> <p>La matière du cours est développée en présentiel et, le cas échéant, exposée par le biais de documents - ces derniers étant identifiés comme matière de cours par le titulaire du cours.</p> <p>Les notions de base sont exposées par le titulaire du cours lors du cours magistral.</p> <p>Ces notions sont développées par les étudiants par le biais de travaux rédigés en groupe et présentés à l'ensemble de l'auditoire lors du cours magistral. Elles font également l'objet d'approfondissements au travers de prestations individuelles écrites réalisées par les étudiants. Ces prestations s'inscrivent dans le prolongement des travaux réalisés en groupe par d'autres étudiants.</p>
Contenu	<p>Dans une première partie, le cours portera sur les mécanismes applicables dès que survient, dans le cadre de la relation de travail salariée, un problème lié à la santé du travailleur (par exemple, suspension du contrat pour incapacité, rupture du contrat à la suite d'une incapacité de plus de six mois, rupture pour force majeure en cas d'incapacité définitive,...).</p> <p>Une deuxième partie du cours visera les dispositions régissant la santé des travailleurs, les obligations de prévention à charge de l'employeur, les compétences et la responsabilité du Conseiller en prévention - médecin du travail, actes médicaux relevant de la surveillance de la santé des travailleurs, etc. Dans cette optique, la question sera posée de l'applicabilité des principes de droit médical à la médecine du travail (secret professionnel, loi relative aux droits du patient,...).</p> <p>Enfin, dans une troisième partie, après une introduction générale à la sécurité sociale (assujettissement, financement), le cours portera sur une approche de base des régimes de sécurité sociale pertinents, soit les accidents du travail, les maladies professionnelles et le régime maladie-invalidité. Dans cette optique, plusieurs notions seront analysées et comparées (incapacité, aptitude, invalidité, ...).</p>

Bibliographie	* Powerpoint du cours magistral; * textes législatifs et réglementaires dont la possession et l'utilisation à l'examen est expressément autorisées par le titulaire du cours ; * décisions de jurisprudence identifiées par le titulaire du cours; * articles et contributions scientifiques identifiés par le titulaire du cours; * autres documents pertinents identifiés par le titulaire du cours.
Faculté ou entité en charge:	BUDR

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en droit (horaire décalé)	DRHD2M	5		
Master [120] en droit	DROI2M	5		